

## DOCUMENT N° 60

### RESOLUTION SUR LA SITUATION EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réuni à Niamey du 6 au 9 juillet 2003, sur proposition de la commission politique,

**RAPPELANT** que l'assemblée parlementaire de la Francophonie a décidé de suspendre la section de la République démocratique du Congo (RDC) en juillet 1998 jusqu'à la tenue d'élections législatives libres, fiables et transparentes;

**PRENANT ACTE** de la signature, le 17 décembre 2002 à Prétoria, d'un accord de paix prévoyant la mise en place d'un gouvernement d'unité nationale de transition pour une durée de deux ans;

**SOULIGNANT** le désengagement des forces armées étrangères et de leurs alliés, de même que le retrait de la majorité des troupes étrangères de la RDC;

**NOTANT** que les composantes congolaises participant au Dialogue national ont endossé, le 2 avril 2003 à Sun City (Afrique du Sud), la nouvelle Constitution et les règles de transition concernant la répartition des postes de vice-président de l'Etat, des 36 ministères, des 500 sièges de l'Assemblée nationale, de même que des 120 sièges du Sénat;

**DEPLORE** le fait que cet accord ne comporte aucune disposition sur le désarmement des diverses factions, ou leur intégration au sein d'une armée nationale, hormis l'établissement d'un état-major intégré;

**MANIFESTE** sa vive préoccupation face à la poursuite des hostilités dans la partie orientale de la RDC, en particulier dans la province du Nord-kivu;

**CONDAMNE** la perpétuation et l'intensification des affrontements interethniques dans l'Ituri, dont les populations civiles sont les premières victimes;

**DENONCE** le soutien apporté par des forces étrangères et nationales à diverses factions responsables de massacres et d'atrocités dans l'est du pays;

**SALUE** la constitution d'une force multinationale temporaire chargé de rétablir la sécurité et améliorer la situation humanitaire à Bunia, Province de l'Ituri, de manière à permettre à la mission des Nations Unies en RDC (MONUC) de déployer une nouvelle force en août prochain.

**APPELLE** la communauté internationale et l'ensemble des membres de l'OIF à être vigilant sur l'exploitation illégale des ressources naturelles du pays qui contribue à la poursuite du conflit;

**EXHORTE** toutes les parties impliquées dans les conflits en RDC de mettre un terme à toute activité militaire afin de permettre le rétablissement sans délai de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays, de protéger les droits de l'homme et de respecter le droit international humanitaire;

**DEMANDE** aux parties congolaises d'éviter de commettre tout geste de provocation et d'engager, avec l'appui de la communauté internationale, de l'ONU et des Etats de la région, un processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des combattants congolais.